



Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav Alain Sénior de Créteil



**Chabbath Mikets**  
**'Hanoucca – Roch 'Hodech**  
**5766**

**31 Décembre 2005**  
**Volume IV – Lettre 9**  
**30 Kislev 5766**

Hil'hoth Chabbath

**Est-il permis de couper un pansement ou une bande à la taille requise ?**

Cela pose un réel problème par rapport à la *mela'ba* de *Koréa'h*<sup>1</sup> (déchirer) et probablement aussi, par rapport à celle de *Me'hate'h* (déchirer ou réduire à une taille exacte dans un but précis). D'une façon générale, il est interdit de déchirer quoi que ce soit dans un but précis, parce que l'on tire un avantage de l'objet déchiré ou coupé.<sup>2</sup> Toutefois, il ne faut pas confondre avec le fait de déchirer un paquet pour en extraire le contenu, alors que si l'on coupe un pansement, c'est dans le but de l'utiliser correctement. Dans le cas de la bande, la *mela'ba* de *Me'hate'h* n'est réellement transgressée que si elle est coupée à une taille précise, ce qui n'est pas toujours le cas.

**Si je ne peux pas couper la bande, comment faire le pansement ?**

Si la bande est enroulée, le mieux est de l'utiliser entièrement et de la fixer avec des agrafes ou des épingles de sûreté. Toutefois, si la personne à bander est malade, la *bala'ba* permet de demander à un non juif d'enfreindre le *Chabbath* pour le bien d'un malade<sup>3</sup>, on pourra alors faire couper le bandage à la taille requise, par le non juif.

**Si je trouve un fruit exotique rare ou une pâtisserie particulièrement savoureuse, dois-je le réserver pour Chabbath ou puis-je le consommer pendant la semaine ?**

Il y a une *ma'hloketh* (discussion) très connue entre *Chamaï Hazaken* et *Hillel* quant à savoir s'il faut mettre de côté pour *Chabbath*<sup>4</sup>, un aliment exceptionnel que l'on aurait trouvé dans la semaine. La *Torah* nous demande *זכור את יום השבת לקדשו* ("Souviens-toi du jour du *Chabbath* pour le sanctifier") et *Chamaï* en déduit qu'il faut avoir *Chabbath* en mémoire pendant toute la semaine. *Chamaï* était réputé pour ne penser, qu'au *Chabbath*, et dès qu'il trouvait un aliment particulièrement savoureux, il le mettait de côté pour *Chabbath*. On rapporte également que pendant la semaine, il mangeait pour *Chabbath*, dans la mesure où, consacrant au *Chabbath* les morceaux les plus savoureux qu'il trouvait, il lui arrivait de les consommer quand il en trouvait d'autres encore meilleurs. *Hillel* a une vue différente des choses ; sa formule *ברוך ה' יום יום* signifie qu'*Hachem* pourvoira à ses besoins pour *Chabbath* le moment venu et qu'il n'est pas nécessaire de s'en préoccuper dès le début de la semaine.

**Comme nous avons l'habitude de suivre Hillel, il semble qu'il ne soit pas nécessaire de mettre quoi que ce soit de côté pour Chabbath ?**

Non, ce n'est pas si simple : il faut en effet une bonne dose de *bita'hon* (confiance en *Hachem*) pour ne pas commencer à se préparer pour *Chabbath* dès le début de la semaine. Selon le *Michna Beroura*, de nombreux *poskim* (décisionnaires) pensent que *Hillel* lui-même préférerait le comportement de *Chamaï*, mais il avait une certitude absolue que *Hachem* lui enverrait le mieux pour *Chabbath* et considérerait qu'en réservant un aliment en

début de semaine, sa foi ne serait pas totale. Les personnes ordinaires ne possèdent pas un tel niveau de *bita'hon* en *Hachem* et doivent consacrer au *Chabbath* ce qu'ils trouvent de mieux, même en début de semaine. <sup>5</sup>

### **Puis-je acheter les 'halloth le vendredi matin avant la prière ou seulement après ?**

Cette question se justifie par le fait que toute activité est normalement interdite avant la prière du matin comme l'indique le *passouk* (verset) צדק לפניו יהלך. En fait, ce *passouk* ne concerne que les mondanités mais ne s'applique pas aux *mitsvoth* et pas davantage lorsque l'honneur d'*Hachem* est en jeu. D'un autre côté, nous avons appris, dans l'épisode de la *Manne* qui était cueillie tôt le matin <sup>6</sup>, qu'il faut acheter ce qui est nécessaire pour le *Chabbath*, dès le vendredi matin. En conséquence, on fera ses achats immédiatement après l'office du vendredi matin, sauf s'il y a un risque de ne pas tout trouver, auquel cas, on pourra le faire avant de prier.

### **Comment faire ses courses pour Chabbath ?**

Quand cela est possible, le mieux est de faire ses courses pour le *Chabbath* le vendredi, montrant ainsi que ces achats sont destinés à honorer le *Chabbath*. Cela ne concerne évidemment que les aliments qui se consomment sans préparation, comme des fruits ou des confiseries. <sup>7</sup> Par ailleurs, au moment de l'achat, il est bon de dire שכבוד שבת (en l'honneur du *Chabbath*) pour conférer par ses paroles la sainteté du *Chabbath* aux provisions achetées. <sup>8</sup>

### **Peut-on confier achats et préparation du Chabbath à sa bonne ou doit-on y prendre part ?**

Les plus grands *Amoraïm* <sup>9</sup> participaient eux-mêmes aux préparatifs du *Chabbath*. *Rav* 'Hisda préparait la salade tandis que *Rabah* et *Rav* Yossef coupaient le bois. *Rav* Na'hman enlevait tous les objets profanes et sortait ceux destinés au *Chabbath*. Nous devons apprendre du comportement de ces grands Sages que chacun doit s'impliquer dans la préparation de *Chabbath*. Le *Michna Beroura* ajoute <sup>10</sup> que cette aide est d'autant plus importante en hiver, quand le vendredi est très court et qu'il faut malgré tout terminer à l'heure.

[1] D'après *Siman* 340:13 & 14, ainsi que *Michna Beroura* 41

[2] *Siman* 328:101

[3] *Siman* 328:17

[4] *Michna Beroura* 328:120

[5] *Rav* Sternbuch *chlita* comme le *Rav* Chlomo Zalman Auerbach dans le *Chemirath Chabbath Kehil'hata* Chapitre 34 note de bas de page 85

[6] *Iggroth Moché* Vol III *Siman* 54

[7] *Michna Beroura* ibid *Siman* 250:2

[8] *Michna Beroura* ibid d'après le *Magen Avraham* au nom du *Arizal*

[9] *Siman* 250:1

[10] *Michna Beroura* *Siman* 250:4

## Sujets de réflexion

Combien de temps avant *Chabbath* peut-on encore partir vers un autre endroit ?

Pour quelles raisons doit-on aiguiser ses couteaux avant *Chabbath* ?

Réponses la semaine prochaine

## Un mot sur 'Hanoucca

Nous récitons dans "*Al HaNissim*" (paragraphe supplémentaire de la *Amida* et du *Birkat Hamazone* que nous rajoutons à '*Hanouca*) l'expression טמאים ביד טהורים (ceux qui sont souillés dans les mains de ceux qui sont purs), qui semble être hors sujet puisqu'elle ne fait pas référence au pouvoir ou à la force.

D'après *Rav* Chlomo Zalman Auerbach *zatsal*, les grecs avaient beaucoup de connaissances et leur guerre contre Israël était idéologique (leur "sagesse" éclairée contre notre Sainte *Torah*). Une des différences fondamentales entre les deux provenait du fait que la philosophie grecque se réduisait à des concepts : une personne "sage" n'avait pas besoin de pratiquer ce qu'elle enseignait, alors que la *Torah* est Le Livre de la Vie et nous demande non seulement de l'étudier mais aussi de vivre selon ses préceptes.

C'est la raison pour laquelle, les grecs ont volontairement souillé l'huile pure, à leur entrée dans le *Beth HaMikdash* (Le Temple de Jérusalem). Et c'est aussi pour cela que les juifs ont allumé la *Menora* (chandelier) avec de l'huile pure qui représente la *Torah*, pour montrer qu'elle est éternelle, ce qui nous fit remporter la bataille.

En conséquence, l'expression טמאים ביד טהורים constitue la clé de voûte du passage "*Al HaNissim*", parce qu'elle représente l'opposition entre notre foi et la leur.

### **A l'occasion de 'Hanoucca, qu'Hachem envoie la lumière à tous ceux qui en ont besoin**

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr) Site [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**